

ACGD FIC

67135

ECA/ACW/STR.WPPA/98

COMMISSION ECONOMIQUE POUR L'AFRIQUE  
Centre Africain pour la Femme

Réunion de suivi de la sous-région d'Afrique Centrale sur la mise  
en oeuvre des Plates-formes d'action

Stratégies pour une participation  
effective de la femme au processus de  
paix en Afrique

2577  
01.03.14  
D10

Réunion de suivi de la sous-région d'Afrique Centrale sur la mise  
en œuvre des Plates-formes d'action

**Stratégies pour une participation  
effective de la femme au processus de  
paix en Afrique**

par :

Bineta Diop  
Directeur Exécutif  
Femmes Africa Solidarité

## *Sommaire*

### **Femmes Africa Solidarité: brève présentation**

### **Stratégies pour une participation effective de la femme au processus de paix en Afrique**

<b>I. Introduction</b>		4
<b>II. Niveau national</b>		
1. Education		6
2. Renforcement du pouvoir économique		6
3. Plate-forme nationale		7
4. Réforme du système institutionnel		8
5. Information / communication		9
<b>III. Niveau sous-régional</b>		
1. La Communauté Economique des Etats d'Afrique de l'Ouest		10
2. La « South African Development Community »		11
3. Plate-forme sous-régionale		11
<b>IV. Niveau régional</b>		
1. L'Organisation de l'Unité Africaine		11
2. La Commission Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples ...		12
3. La Commission Economique pour l'Afrique		13
4. La Banque Africaine de Développement		14
<b>V. Niveau international</b>		
1. Le Comité sur la Condition de la femme		14
2. La Commission des Droits de l'Homme		14
3. Le Tribunal Pénal International		15

## **Femmes Africa Solidarité: brève présentation**

### **➤ Introduction**

Femmes Africa Solidarité (FAS) est une organisation de femmes qui s'attache à promouvoir le leadership des femmes africaines dans la prévention, la gestion et la résolution des conflits. Elle a été créée en 1996 pour servir de lien entre les femmes et leurs organisations œuvrant pour la paix à tous les niveaux - local, régional, continental et international - et pour renforcer le rôle de ces groupes au sein de la communauté internationale et des institutions régionales et sous-régionales.

L'organisation a initié des missions d'observation d'élections, parrainé des ateliers de formation, plaidé avec succès en faveur de changements institutionnels auprès d'organismes nationaux, régionaux et internationaux et favorisé des échanges d'expériences et d'informations entre les femmes et leurs associations dans plusieurs régions d'Afrique.

FAS a obtenu en avril 1997 le statut d'observateur auprès de la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples. Elle a également été désignée comme membre du Comité des Femmes Africaines pour la Paix et le Développement, un organe consultatif auprès de l'OUA et de la CEA, sur des questions relatives à la paix, à la sécurité, à la stabilité et au développement en Afrique.

### **➤ Objectifs**

Les objectifs de FAS sont les suivants :

- promouvoir une participation plus active des femmes africaines aux processus de paix et de développement et accroître leur rôle dans les prises de décisions à tous les niveaux ;
- renforcer les capacités des femmes dans leurs activités en faveur de la paix;
- regrouper les femmes et les organisations travaillant dans le domaine de la paix, à tous les niveaux – local, régional et international – afin de développer des partenariats et de favoriser la mise en place de réseaux.

### **➤ Stratégies**

Afin de réaliser ses objectifs, FAS s'appuie sur les stratégies suivantes, notamment en:

- mobilisation des femmes africaines leaders engagées dans les processus de paix et de développement afin de plaider activement auprès des institutions nationales, régionales et internationales;

- renforcement de leurs capacités par le biais de sessions de formation aux techniques de plaidoyer, de négociation, de résolution des conflits et de partenariat;
- préparation et présentation de documents ou d'interventions orales auprès des institutions ciblées;
- mobilisation des médias au travers de campagnes auprès de la presse écrite, des chaînes de radio et de télévision;
- établissement de partenariats avec tous les acteurs engagés dans les processus de paix, au niveau national, subrégional, régional et international.

## Stratégies pour une participation effective de la femme au processus de paix en Afrique

### I. Introduction

---

Le début des années 90 a été marqué par un énorme optimisme : la fin d'une longue période de tension, la guerre froide, a fait croire que le monde entrait dans une ère nouvelle au cours de laquelle les troubles internes et les différends internationaux allaient se résoudre dans des négociations pacifiques.

Mais quelques années plus tard, ces espoirs se sont évanouis. S'il est vrai que la guerre ouverte entre Etats paraît désormais de moins en moins probable, les conflits et tensions internes se sont par contre multipliés. En 1998, selon les sources de l'ONU, une bonne cinquantaine de pays sont aux prises avec des crises majeures.

En Afrique, certains conflits, comme ce qui affectent le Sahara occidental, l'Ethiopie et l'Erythrée, sont des héritages de la décolonisation. D'autres, en Angola par exemple, sont des séquelles de la guerre froide. D'autres encore, comme au Burundi, en Ouganda, au Rwanda ou au Soudan, sont dus à des querelles intercommunautaires. Il convient de ne pas oublier les cas de l'Algérie, du Liberia, de la Sierra Leone, de la Somalie, et de l'Est de la république démocratique du Congo (cette liste n'est pas limitative), où des groupes rivaux se battent pour la conquête du pouvoir politique et la légitimité à l'intérieur de l'Etat ou d'une partie de celui-ci.

Au-delà de leur diversité, ces conflits présentent plusieurs points communs, parmi lesquels :

- *les déplacements massifs de population*: toute crise armée entraîne inévitablement des mouvements de personnes fuyant la violence à l'intérieur de leur propre pays (personnes déplacées) ou vers des pays voisins (réfugiés); l'Afrique est actuellement le continent où l'on recense le plus grand nombre de réfugiés;
- *la couverture médiatique* : utilisés ou non par les protagonistes, les médias de nos jours influent, et parfois même déterminent le déroulement des hostilités, conditionnant par là même le comportement de la communauté internationale ; l'exemple de la Somalie a été à cet effet très significatif ;
- *la participation des civils* : la plupart des victimes sont des civils, en particulier des personnes dites vulnérables telles que les enfants, les personnes âgées et les femmes, ces dernières étant par ailleurs victimes de viols ou violences sexuelles de toutes sortes ;
- *l'absence de solution claire* : les combats cessent par endroits, éclatent dans d'autres, la guerre et la paix coexistent pendant longtemps et le conflit demeure latent ;
- *la situation de crise latente*, qui se traduit par des besoins humanitaires

Comme mentionné plus haut, les femmes sont généralement les principales victimes de ces conflits. Soit de façon directe lorsqu'elles sont touchées physiquement ou psychologiquement, soit de façon indirecte lorsqu'elles doivent assumer les responsabilités de toute une famille, voire de toute une communauté.

Les femmes africaines n'en demeurent pas moins toujours des forces de paix sur le continent et ne veulent plus se confiner au rôle de victimes. Elles aspirent à devenir des éléments de réconciliation et de paix dans un premier temps, de réhabilitation et de reconstruction en second lieu.

Les femmes africaines se mobilisent d'abord dans leur propre communauté, au sein d'organisations ou de simples associations avec lesquelles elles participent activement au processus de paix et de développement. Il faut citer à ce titre les efforts permanents des mouvements de femmes au Rwanda, au Burundi, au Liberia, en Sierra Leone, etc..

Mais, paradoxalement, alors qu'elles s'investissent énormément sur le terrain, les femmes ne sont que faiblement associées aux prises de décisions, que ce soit au niveau politique, économique ou administratif. Aujourd'hui, pourtant, égalité, développement et paix sont inextricablement liés. Il ne peut y avoir de développement à long terme sans une paix durable, ni de paix durable sans une pleine participation des femmes.

C'est dans cette perspective que s'est inscrite la quatrième conférence sur la femme tenue à Beijing, laquelle a constitué un tournant décisif pour la promotion de l'égalité entre l'homme et la femme. Le Plan d'action issu de cette conférence a donné lieu à des recommandations précises destinées aux gouvernements ainsi qu'aux organisations internationales, notamment dans les domaines suivants : élimination des discriminations sexuelles, égalité entre l'homme et la femme, promotion des femmes dans les processus de décision politiques, économiques et sociales. Nous saluons à cet égard les efforts de la Commission économique pour l'Afrique (CEA) qui s'est assignée comme tâche d'évaluer les progrès accomplis depuis la conférence et de suivre la mise en œuvre du Plan d'action de Beijing.

Beaucoup d'autres organismes contribuent à créer un climat de paix et de stabilité. On peut citer, en autres, l'OUA et son Mécanisme de prévention, de gestion et de résolution des conflits, ainsi que des entités subrégionales comme la CEDEAO.

Il existe beaucoup d'autres acteurs encore qui pourraient participer à cet effort de paix et de développement du continent, mais qui, malheureusement, n'ont pas la possibilité de se faire entendre. C'est le cas notamment des membres de la société civile, des ONG, du secteur privé et particulièrement des femmes, qui représentent plus de la moitié de la population mondiale.

Comment, dans ce contexte, se présente le rôle de la femme dans l'Afrique du XXI<sup>e</sup> siècle? Quels sont les défis que les femmes africaines vont devoir relever en vue de renforcer leur participation aux prises de décisions ? Quelle autre approche pourrait on envisager afin de les associer plus étroitement aux efforts de paix et de développement, au niveau local, national, régional et international ?

Le présent document tente d'apporter des éléments de réponses à ces questions qui se posent non seulement pour toutes les femmes africaines, mais également pour la société africaine dans son ensemble.

Afin que les recommandations de Beijing soient suivies de mesures effectives, les femmes doivent continuer de plaider et de faire pression à l'intérieur de ces organismes, que ce soit au niveau national, subrégional, régional ou international.

## II. Niveau national

---

### ① Education

Un domaine important est celui des mécanismes d'accès à l'éducation et à la culture qui doivent être renouvelés. Les femmes africaines demeurent généralement en marge du système éducatif alors que le principe de l'éducation pour tous constitue un élément clé pour la promotion de la paix. Le discours intellectuel et scientifique doit être ouvert de la même manière pour les hommes et pour les femmes.

A côté de cette éducation formelle, il y a toute une éducation à la culture de la paix basée sur l'égalité entre les hommes et les femmes qu'il s'agit d'inculquer comme valeur fondamentale de la société. On peut citer ici le rôle joué par l'UNESCO qui, dans le processus de la Conférence de Beijing, s'est attaché à développer des programmes sur la contribution de la femme à la culture de la paix, l'objectif étant d'identifier et d'analyser les facteurs liés au genre et d'œuvrer pour une transition d'une culture de guerre et de violence vers une culture de paix et de non-violence.

A ce titre, on peut définir plusieurs stratégies pour renforcer les capacités des femmes:

- faire pression sur les décideurs en vue de promouvoir une réforme des programmes scolaires mettent l'éducation de la jeune fille sur le même plan que celle du garçon;
- mettre en lumière les dangers de l'inégalité devant l'éducation et la nécessité de donner les mêmes chances aux filles en recourant aux différents moyens de communications, médias, publications, conférences, etc.. ;
- organiser des missions sur le terrain afin de sensibiliser et éduquer les femmes à la culture de la paix ;
- élaborer des sessions de formation en matière d'éducation à la culture de la paix (éducation civique, politique et sociale, résolution non-violente des conflits, etc..).

### ② Renforcement du pouvoir économique

Il est important de rappeler que la pauvreté est une des causes fondamentales de l'émergence de conflits et que cette même pauvreté touche en majorité les femmes. Pour survivre, celles-ci sont aujourd'hui engagées dans des structures de micro-entreprise axées sur l'économie de subsistance et sur la petite production. Ces micro-entreprises, même si elles opèrent

l'économie et particulièrement dans le processus de reconstruction et de réhabilitation des régions et pays émergeant de conflits armés. Citons le cas du Rwanda et du Liberia où les femmes sont les principales actrices de la reconstruction économique et sociale de leur pays.

Malheureusement, les femmes n'ont généralement pas accès aux mécanismes de financement et de crédit nécessaires au développement de leurs projets. C'est pourquoi il apparaît crucial de renforcer le pouvoir économique des femmes et de promouvoir la mise en place d'activités génératrices de revenus au sein de leur propre système économique et social.

On peut identifier plusieurs mesures susceptibles de faciliter la participation des femmes à de telles activités:

- inciter les gouvernements à entreprendre des programmes socio-économiques à l'intervention des femmes;
- aménager les normes juridiques et les procédures administratives en matière économique, financière et sociale de manière à favoriser la participation des femmes;
- promouvoir et protéger leur accès à la propriété, non seulement dans les zones rurales, mais aussi dans les zones urbaines ;
- faciliter les mécanismes de prêt et de financement en faveur des femmes;
- encourager les femmes à développer des partenariats dans la perspective du commerce national, subrégional et régional ;
- assister les femmes dans leurs activités, notamment en organisant des sessions de formation dans les domaines mentionnés ci-dessus.

### ③ Organisation en plate-forme

Toutes ces mesures ne peuvent être menées efficacement sans une collaboration entre les différentes organisations de femmes, et la mise en place d'une plate-forme d'action au niveau national semble être le meilleur moyen de les associer à cet effort de paix et de développement. L'objectif d'une telle plate-forme est de réunir non seulement ces mouvements de femmes, mais aussi les femmes des communautés de base ainsi que tout autre individu engagé dans la promotion de la paix, et de définir ensemble un agenda commun à mettre en œuvre au plan national. On pourra s'inspirer de l'exemple de Beijing, où différentes plate-forme avaient été créées en vue de préparer la réunion.

Pour mener à bien les activités de cette plate-forme, les stratégies suivantes devraient être appliquées:

- entretenir le dialogue avec tous les acteurs engagés dans le processus de paix et de développement (les autorités locales et nationales, les partis politiques, les parlementaires, les agences de développement, les représentants de la société civile et les médias, etc..);

- renforcer les capacités des femmes, notamment par le moyen de sessions de formation dans les domaines liés aux processus de paix, de réconciliation et de reconstruction;
- sensibiliser les milieux concernés à la nécessité d'associer plus étroitement les femmes aux processus de paix et de développement;
- évaluer les programmes des gouvernements et interpeller les responsables sur leur contribution concernant la participation des femmes dans la perspective des plans d'action de Kampala et de Beijing en matière de paix;
- développer les moyens d'information et de communication au sein des organisations de femmes pour mieux faire connaître leurs activités en matière de paix.

#### ④ Réforme du système institutionnel

La participation des femmes aux processus de paix ne saurait être efficace sans leur contribution aux processus de démocratisation mis en place. Il est donc nécessaire de procéder à des réformes des mécanismes institutionnels existants qui permettraient d'inclure plus de femmes dans les sphères de décisions politiques.

##### ➤ *Appareil institutionnel traditionnel*

On peut identifier trois niveaux d'intervention :

- constitution et législations : de nombreuses réformes doivent être engagées dans ce domaine. Les législations et politiques nationales doivent éliminer définitivement toute forme de discrimination à l'égard des femmes, notamment en s'inspirant des grandes conventions internationales. A cet égard il importe de veiller à ce que celles-ci ne soient pas simplement ratifiées par les Etats, mais qu'elles soient bel et bien appliquées. Dans cette perspective, la priorité consiste dans la ratification et l'entrée en vigueur d'un protocole additionnel à la Charte africaine sur les droits de l'homme et des peuples, les droits de la femme ayant été totalement ignorés lors de l'adoption de ces instruments;
- système électoral: il faudrait également mettre en place des institutions démocratiques représentatives de la société afin de faire accéder les femmes aux mêmes postes de responsabilités et de décisions que les hommes. Cela peut passer par l'introduction de quotas de femmes au sein des divers parlements et autres assemblées nationales et locales. Il est aussi nécessaire de donner l'opportunité aux femmes de participer à la vie politique, en créant notamment des groupes de pression ainsi que des partis politiques qui leur permettraient de défendre leurs intérêts ;

- décentralisation: la décentralisation des sphères de décision aussi bien au niveau politique qu'au niveau administratif constitue une autre mesure indispensable pour promouvoir la participation des femmes au plan local.

### ➤ *Les mécanismes issus de Beijing*

S'inspirant de la plate-forme de Beijing, la plupart des pays Africains ont mis en place au niveau nationale des mécanismes destinés à promouvoir l'avancement de la femme. Malheureusement, ces mécanismes souffrent d'un sérieux manque de ressources et d'équipement, ce qui nuit naturellement à leur efficacité. A cela, il faut ajouter le fait que les gouvernements ne les utilisent pas efficacement dans la définition de leurs politiques et dans la mise en place de leurs programmes.

Aussi il est fondamental de doter ces structures d'une véritable assise institutionnelle, de façon à ce qu'elles soient véritablement fonctionnelles. Pour ce faire, les différentes stratégies suivantes sont à envisager :

- donner à ces mécanismes les ressources techniques, financières et humaines dont il ont besoin pour réaliser leurs activités ;
- renforcer leurs capacités notamment dans les domaines suivants : formation technique du personnel, recherche et communication, évaluation et préparation de projets, plaidoyer et lobbying, etc.. ;
- ces mécanismes doivent entretenir un dialogue permanent avec toutes les composantes de la société : les associations de femmes, les responsables politiques, les chefs religieux et les chefs de communautés, les organisations de terrain, les médias, etc.. ;
- coordonner leurs activités avec les organisations non-gouvernementales notamment en décentralisant certains programmes au niveau local.

La société civile, et plus particulièrement les ONG féminines, ont un rôle à jouer en apportant leur contribution humaine et financière depuis la conception jusqu'à la mise en œuvre des programmes.

### ⑤ Information / communication

Il faut souligner ici l'importance de la communication dans le processus de paix. Malheureusement, les initiatives des femmes en matière de paix ne sont pas visibles et généralement pas reconnues. Les femmes doivent avoir accès aux technologies de l'information et de la communication, ce qui représente d'ailleurs un défi pour le continent africain dans son ensemble.

Les organisations de femmes encore une fois ont un rôle considérable à jouer dans la collecte et la diffusion d'informations relatives aux droits des femmes ainsi qu'à leur participation aux processus de paix et de développement, notamment:

- en organisant de vastes campagnes d'information et de sensibilisation afin de créer un climat de paix et un véritable consensus sur la participation des femmes ;
- en publiant des manuels dans les langues locales à l'intention des communautés de base pour promouvoir l'égalité et la culture de la paix, de la tolérance et de la non-violence ;
- en renforçant les moyens de communication et d'information mis à la disposition des femmes dans leurs activités;
- en formant les femmes aux techniques de communication et d'information.

### **III. Niveau subrégional**

---

On observe aujourd'hui en Afrique une prolifération d'organisations subrégionales, dont un grand nombre sont engagées dans la prévention, la gestion et la résolution des conflits. Beaucoup d'entre elles, initialement créées pour promouvoir l'intégration économique, se sont peu à peu investies dans des activités de résolution des conflits et de restauration de la démocratie. Grâce à ces structures, les femmes peuvent faire entendre leur voix et veiller à ce que les recommandations de Beijing soient mises en place.

#### **❶ La Communauté économique des Etats d'Afrique de l'Ouest**

La Communauté économique des Etats d'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) s'est engagée dans la gestion des conflits libérien et sierra-léonais. Depuis le début des années 90, les membres de la CEDEAO ont contribué substantiellement à la restauration de la paix au Liberia, soit par le biais d'interventions de troupes, soit par l'envoi de missions de médiation sur le terrain. L'ECOMOG, malgré les revers qu'il a connus, demeure une précieuse expérience. En effet, il a permis d'évaluer non seulement les opportunités, mais aussi les contraintes des initiatives subrégionales en matière de maintien et de construction de la paix.

Beaucoup reste à faire, surtout dans les sphères de négociation mais aussi au sein même de l'institution, où la femme est encore marginalisée.

## 2 La « South African development community »

L'autre exemple que l'on pourrait mentionner est celui de la *South African development community* (SADC), qui privilégie dans ces programmes la participation de la femme aux processus de paix et de développement. Dans cette optique, les Chefs d'Etat de l'organisation ont adopté en septembre 1997 une « Déclaration sur le Genre et le Développement » qui servira de ligne directrice pour les futures activités de la SADC en la matière. L'objectif consiste à mettre en place au sein de l'organisation un mécanisme propre destiné à renforcer la participation de la femme au niveau de ses structures et de ses programmes. L'exemple de la SADC pourrait servir de base à d'autres institutions subrégionales pour ce qui concerne la participation de la femme dans la paix et développement.

## 3 Plate-forme subrégionale

A côté de ces organisations subrégionales dotées de leurs propres mécanismes institutionnels, les mouvements de femmes aspirent de plus en plus à s'organiser en réseaux. Ainsi, plusieurs organisations de femmes du Burundi, du Rwanda et de la République démocratique du Congo réunies en mars 1998 à Bukavu, (République démocratique du Congo) ont reconnu l'importance cet outil important pour :

- promouvoir la participation des femmes aux processus de paix et de développement dans la sous-région des Grands Lacs;
- renforcer leurs capacités à l'intérieur de leurs organisations, notamment dans la résolution des conflits;
- partager leurs expériences en matière de paix ;
- dresser un agenda commun pour leurs activités en faveur de la paix dans la sous-région ;

## IV. Niveau régional

---

Au niveau régional, ce sont naturellement l'Organisation de l'Unité Africaine (OUA), la Commission Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples, la Commission Economique pour l'Afrique (ECA) et la Banque Africaine de Développement (BAD) qui doivent jouer le rôle de catalyseur pour promouvoir la participation de la femme aux processus de paix et de développement.

### 1 L'Organisation de l'Unité Africaine (OUA)

#### ➤ *Le Comité des femmes africaines pour la paix et le développement (CFAPD)*

La mise en place du Comité en avril 1998, annoncée à l'occasion du 40<sup>e</sup> anniversaire de la CEA, représente une grande opportunité pour les femmes africaines de s'engager d'avantage

du Secrétaire général de OUA et du Secrétaire exécutif de la CEA, sur des questions relatives à l'égalité entre l'homme et la femme, la paix, la sécurité, la stabilité et le développement en Afrique. Il est également appelé à travailler en étroite collaboration avec la Division de la Gestion des Conflits, l'unité des Femmes de l'OUA, et le Centre Africain des Femmes de la CEA.

### ➤ *Rôle du Comité*

L'OUA, au travers de sa Division des conflits, a soutenu une mission de paix au Liberia organisée en 1997 par Femmes Africa Solidarité (FAS). A cette occasion une délégation de vingt femmes africaines s'est rendue au Liberia pour observer le processus électoral du 19 juillet. C'était la première fois que l'organisation soutenait une délégation composée uniquement de femmes, pour ce genre de tâche.

De la même manière, l'organisation a soutenu une mission de solidarité organisée par FAS en décembre 1997 au Burundi, afin d'encourager les femmes dans leurs efforts en faveur de la réconciliation et de la paix dans le pays. La délégation était conduite par S.E. Mme Ruth Sando Perry, ancienne Présidente du Liberia. La première partie a consisté en une mission de paix réunissant des femmes africaines de haut niveau afin de rencontrer les différents acteurs engagés dans le processus de paix. La seconde partie a comporté des sessions de formation aux méthodes de résolution des conflits et de construction de la paix.

Ces deux exemples démontrent le rôle essentiel que le Comité pourrait jouer au niveau local dans la prévention, la gestion et la résolution des conflits. Il importe que les ONG locales encadrent le Comité en lui fournissant les informations qui lui permettent ainsi de prendre des décisions avisées, de les transmettre aux décideurs et de veiller à leur mise en application.

### ❶ La Commission Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples (CADHP)

Au plan juridique, la promotion de la participation de la femme aux processus de paix et de développement passe également par une meilleure protection des droits de la femme. Aussi bien sur le plan régional, les femmes doivent plaider activement auprès de la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples pour que ces droits soient mieux protégés, grâce notamment à:

- la présentation de rapports sur la situation des droits de l'homme en général, et de la femme en particulier au niveau national ;
- l'adoption d'un protocole additionnel à la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples relatif aux droits de la femme en Afrique;
- la ratification de la Convention sur les droits et le bien-être de l'enfant Africain;
- la participation des femmes au travail de la Rapporteur spécial sur les droits de la femme en Afrique;
- une représentation accrue des femmes au sein de la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples;
- la mise en place au niveau régional d'une Cour Africaine des Droits de l'Homme

### ③ La Commission Economique pour l'Afrique (CEA)

La Commission économique pour l'Afrique, notamment au travers de son Centre des Femmes, soutient différentes initiatives : renforcement des organisations de femmes, promotion des droits de la femme, sensibilisation à l'égalité entre l'homme et la femme, etc.. Ainsi, à l'occasion de la célébration de son 40<sup>e</sup> anniversaire, la CEA a organisé une conférence internationale sur le thème de la femme africaine et du développement économique ».

La CEA a identifié les différentes stratégies à mettre en place pour promouvoir la participation des femmes aux processus de paix et de développement en Afrique:

- renforcement du pouvoir économique des femmes: promouvoir la mise en place de programmes socio-économiques complets, afin d'encourager les femmes à s'investir de manière permanente dans des activités génératrices de revenu;
- bonne gouvernance: réformer les systèmes institutionnels pour que les femmes aient accès aux mécanismes politiques, sociaux et administratifs et qu'elles puissent au même titre que les hommes briguer des postes à responsabilités à quelque niveau que ce soit;
- l'accès à l'information et à la communication: donner la possibilité aux femmes d'accéder aux nouvelles technologies de l'information et de la communication en développant des infrastructures adéquates et en formant les femmes à ces nouvelles données.

### ④ La Banque Africaine de Développement (BAD)

La BAD, à l'image des autres agences de développement régionales, a un rôle important à jouer dans la mise en pratique des recommandations de Beijing, étant donné que la réduction de la pauvreté et le renforcement économique des femmes sont les principales priorités issues de cette plate-forme d'action. Les processus de paix et de développement étant inextricablement liés, la BAD apparaît comme un interlocuteur inévitable afin de promouvoir la participation de la femme dans lesdits processus.

Concrètement, il faudrait associer les femmes africaines du secteur privé aux efforts de reconstruction et de réhabilitation déployés par les femmes dans les zones émergent de conflits armés. En effet, il est dans l'intérêt des opérateurs économiques africains de voir s'installer un minimum de stabilité et de paix sociale. Et la meilleure façon de les sensibiliser sur ce point consiste à les associer aux efforts des ONG qui œuvrent dans ces régions en utilisant leur expérience en gestion et leur esprit de créativité.

Dans cette perspective, différentes ONG ont engagé un dialogue avec la Banque Africaine de Développement afin de créer un partenariat BAD - ONG féminines - femmes entrepreneurs. La BAD devrait participer aux efforts de reconstruction dans ces zones en finançant des micro-projets lancés par les femmes. D'une façon générale, cela contribuerait au développement des marchés locaux en encourageant les initiatives privées, et en façonnant

## **V. Niveau international**

---

### **① Le Comité sur la Condition de la Femme**

Le Comité sur la condition de la femme (CSW), institué au sein du Conseil Economique et Social des Nations Unies, a pour mandat de préparer des recommandations et des rapports afin de promouvoir les droits de la femme, dans les domaines politique, économique, social et éducatif. Le travail de ce Comité constitue une réelle opportunité de faire avancer le statut de la femme, et ainsi de rendre effective sa participation aux processus de paix et de développement. A cet effet, il convient d'appliquer des stratégies complémentaires:

D'une part, participer activement aux différents ateliers et sessions du Comité afin de:

- travailler à l'élaboration et à l'entrée en vigueur d'un protocole additionnel à la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes;
- assister le travail du Rapporteur spécial sur la violence envers les femmes ;
- plaider à ce niveau pour la promotion des droits de la femme au sein de la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples.

D'autre part, encourager les femmes africaines à suivre les travaux du Comité afin de leur donner l'opportunité:

- de partager leurs expériences avec des femmes d'autres pays et de promouvoir des partenariats ;
- de connaître précisément les mécanismes du Comité en faveur de la promotion du statut de la femme ;
- d'introduire au niveau international les problèmes des femmes africaines et de plaider pour leur résolution.

### **② La Commission des Droits de l'Homme des Nations Unies**

La Commission des droits de l'homme et sa sous-commission constituent pour les organisations de femmes un forum très approprié pour évaluer le processus d'intégration des droits de la femme dans les politiques et pratiques de cette institution. C'est également l'occasion de suivre les progrès accomplis depuis le Plan d'action de Beijing sur les questions relatives à l'égalité entre l'homme et la femme.

Les stratégies annoncées à l'égard du Comité sur la condition de la femme s'appliquent également aux sessions de la Commission des droits de l'homme. A cela, il faut ajouter:

- la présentation de rapports sur la situation des droits de l'homme en général et de la femme en particulier ;
- la proposition de candidatures de femmes africaines comme Rapporteurs spéciaux dans les différents domaines relatifs aux droits de l'homme (ou individuels);
- la collaboration avec les représentants du Haut Commissaire pour les Droits de l'Homme dans les pays et régions émergent de conflits armés.

### ③ Le Tribunal Pénal International

Les femmes doivent avoir leur mot à dire dans la conception même des systèmes et des institutions. On peut prendre à cet égard le cas du Tribunal Pénal International pour le Rwanda. Lors de la création de ce Tribunal ad hoc, les crimes et les violences commis contre les femmes n'ont pas été retenus comme titre de charge. Or c'était un fait généralisé durant les événements du Rwanda. C'est pourquoi les femmes doivent militer énergiquement pour que ce genre d'actes soit considéré comme crime de guerre et ne demeure pas impuni au regard de la loi.

A cet effet, il faut :

- sur le plan institutionnel, plaider auprès des juges, des investigateurs et des autres responsables du Tribunal pour que les violences faites à l'égard des femmes soient prises en compte comme titre de charge pour les responsables;
- encadrer et assister financièrement et juridiquement les femmes victimes de violences lors du déroulement des procès ;
- sur le terrain, conseiller et soutenir les femmes victimes de violences en leur prodiguant des soins pour les faire sortir de leur traumatisme et en les accompagnant psychologiquement.

Dans une optique plus générale, il faut également œuvrer à la mise en place d'un **Tribunal Pénal International permanent** afin que les responsables de toutes formes de violence, et particulièrement de violences sexuelles envers les femmes, ne restent pas impunis. La création de ce Tribunal devra tenir compte de la place que doit tenir la femme afin d'éviter les erreurs survenues dans le cas du Rwanda. Là encore, les organisations de femmes ont tout un travail d'information et de plaidoyer à effectuer afin de promouvoir la prise en compte de ces préoccupations au niveau national, régional et international.

## VI. Conclusion

La création d'un environnement propice à la paix et au développement passera par des actions bien définies utilisant l'important potentiel de ressources aussi bien humaines que financières dont dispose l'Afrique, en accordant une place prépondérante à la femme.

En résumé, les stratégies suivantes doivent être mises en œuvre afin de soutenir les initiatives à la base et de promouvoir le leadership des femmes dans des positions de prises de décisions aux niveaux local, régional et internationales :

- l'organisation de cours de formation permettant de renforcer les capacités des femmes leaders dans les différentes techniques de négociation, y compris les méthodes traditionnelles, les méthodes de gestion, la connaissance du droit international humanitaire ainsi que des autres instruments internationaux, régionaux ou nationaux relatifs aux droits de l'homme ;
- la tenue de séminaires et conférences pour échanger des expériences, sensibiliser l'opinion publique, et informer les médias;
- l'envoi de missions d'évaluation, de paix et de solidarité dans des zones de conflits susceptibles d'être en conflit afin d'y promouvoir la paix, la tolérance et la non violence;
- la promotion d'activités d'études et de recherche pour mieux appréhender les problèmes afin de leur trouver des solutions appropriées;
- la diffusion de publications propres à favoriser les échanges d'information et la liaison entre les femmes leaders, et à sensibiliser l'opinion publique;
- la mobilisation de ressources au niveau de l'Afrique et au niveau international en vue de soutenir les initiatives des femmes en faveur de la paix.

C'est pourquoi les femmes africaines doivent militer activement pour une approche participative de la gestion des affaires administratives, politiques, économiques et sociales de leur pays, dans le cadre de laquelle les femmes et les hommes puissent travailler conjointement pour une vision et des buts communs. Cette synergie apportera certainement de nouveaux mécanismes ainsi que de nouvelles méthodes de gestion et d'évaluation qui permettront au continent africain de s'associer plus étroitement au processus de mondialisation et de globalisation actuellement en cours.